



## Orientations stratégiques du Consortium pour les trois prochaines années (2017/2020)

### 1) Rappel des statuts (article 2 : objet social)

L'Association a pour objectifs, entre autres actions d'intérêt général :

- de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme, notamment sur les voies navigables de l'Est et du Sud-Est de la France
- d'oeuvrer en faveur de la réalisation, dans son périmètre territorial de compétence (bassins de la Meuse, de la Moselle, du Rhin et de Rhône-Saône), de voies navigables performantes et notamment d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée
- d'agir en faveur du renforcement de la prise en compte de la nécessaire dimension européenne de ces projets
- de valoriser l'atout que représente pour le transport fluvial l'intermodalité, dans la perspective d'une intégration optimisée des voies navigables au sein des réseaux européens plurimodaux de transport et de plates-formes logistiques
- de participer à la diffusion d'une culture fluviale au sein du grand public, chez les professionnels et les décideurs, s'appuyant sur une information documentée et des actions de sensibilisation et de communications adaptées
- de participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie.

L'Association pourra entreprendre toutes activités liées directement ou indirectement à ces buts et accordera une attention particulière à la gestion des eaux et d'une façon générale à la protection de l'environnement des voies navigables.

**Conformément à l'esprit et à la lettre de ces statuts, et tenant compte :**

- **de la volonté explicite de l'Union Européenne d'investir dans les infrastructures de transport de portée européenne et de l'inscription du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » dans les priorités « à réaliser à l'horizon 2030 »**
- **du contexte particulièrement contraint des finances publiques françaises qui obère la capacité d'investissement des collectivités publiques dans les projets d'infrastructures de transport -qui a conduit en 2013 au report du projet Saône-Moselle, Saône-Rhin » au-delà de 2050**
- **de la perspective d'une révision en 2018 du programme français d'investissement dans les infrastructures de transport**
- **de la nécessité impérieuse de développer une approche résolument tri modale du système de transport, tenant compte notamment des potentialités et atouts de la voie d'eau**

**Le Consortium a défini les grands principes de la stratégie appelée à déterminer son plan d'actions des trois prochaines années (2017/2020) :**

- 1) Respect de la vocation prioritairement fluviale du Consortium
- 2) Poursuite de la promotion d'une liaison fluviale interbassins reliant le Rhin Supérieur au Rhône
- 3) Renforcement de l'engagement du Consortium vis-à-vis de du report modal sur les modes autres que la route, notamment vers le ferroviaire (prise en compte de l'intérêt du Rhin-Rhône Ferroviaire Fret dans la perspective d'une desserte trimodale des ports fluviaux du Rhin Supérieur et de Rhône-Saône)
- 4) Approfondissement, dans cette perspective, de l'examen des potentialités et du recueil des informations relatifs aux flux de trafics (notamment massifiants) sur l'axe Rhin-Rhône
- 5) Examen et valorisation à cette fin des éléments en passe d'être rendus publics à la suite du rendu des études SMSR et corridor MDNM,
- 6) Promotion et soutien aux actions remarquables en matière de tourisme et globalement de transport fluvial
- 7) Valorisation des atouts du transport fluvial en matière de développement durable et de protection de l'environnement.